

Vers une Centrale Villageoise photovoltaïque en Pays Mornantais

COP21, changement climatique, transition énergétique, voilà des sujets d'actualité qui peuvent nous sembler bien lointains, et qui pourtant nous concernent tous. Suite à un « Café citoyen » proposé par VEPM¹, un groupe d'habitants de notre territoire, soutenu par la COPAMO², se réunit depuis quelques mois avec le projet de monter une « Centrale Villageoise Photovoltaïque » sur notre territoire.



Des toitures photovoltaïques de la Centrale Villageoise de la Région de Condrieu (commune des Haies)

Une « Centrale Villageoise », c'est quoi ?

C'est une **société coopérative locale**, portée par un territoire. Elle a pour but de **développer les énergies renouvelables ainsi que la maîtrise de l'énergie sur ce territoire**, en associant citoyens, collectivités locales et entreprises. Il s'agit d'impliquer concrètement dans la « transition énergétique » le maximum d'habitants.

Dans le cas d'un projet photovoltaïque, la société coopérative loue des toitures à des propriétaires privés ou publics, dans le cadre d'un bail longue durée. Elle y installe des panneaux photovoltaïques, exploite les installations et revend à EDF l'électricité produite, pendant la même durée (20 ans).

La Centrale Villageoise est financée par des parts sociales portées par des citoyens, éventuellement des collectivités, et complétée par des emprunts bancaires. Elle recherche une viabilité économique modérée mais pérenne. Après plusieurs années, elle peut réinjecter une part des résultats financiers dans de nouveaux projets afin de développer la production d'énergie renouvelable.

Le descriptif détaillé des « Centrales villageoises » et la charte associée sont sur <http://www.centralesvillageoises.fr>

Est-ce qu'il existe déjà des « Centrales Villageoises » ?

La démarche est récente, mais en fort développement. Aujourd'hui, **5 « centrales villageoises » sont déjà en activité** dans le sud-est de la France, regroupant 40 toitures photovoltaïques. La Centrale Villageoise de la Région de Condrieu, la plus proche de chez nous, est entrée la première en production en août 2014. Elle gère 8 toitures (4 privées et 4 publiques) sur la commune des Haies. Elle a généré un résultat bénéficiaire dès son deuxième exercice.

11 autres projets sont en cours de montage.



Les 16 centrales villageoises en fonctionnement ou en projet

Quel est le projet de « Centrale Villageoise en Pays Mornantais » ?

Suite au café citoyen organisé par VEPM¹ sur la transition énergétique et au débat qui a suivi la projection du film « Demain » à la salle Jean Carmet, **80 habitants du Pays Mornantais ont déjà manifesté leur intérêt** pour participer à ce projet, parmi lesquels 15 personnes ont constitué un comité de pilotage. **La COPAMO est partie prenante** du projet TEPOS (Territoire à Energie Positive) et soutient cette démarche.

¹ VEPM : Vivre Ensemble en Pays Mornantais

² COPAMO : COmmunauté de communes du PAys MOrnantais

L'objectif est de trouver entre 16 toitures (1 toiture minimum par commune de la COPAMO) et 32 toitures sur lesquelles pourraient être installés des panneaux photovoltaïques (en remplacement des tuiles).

Recherchons toitures bien orientées, avec propriétaires motivés...

Le Comité de Pilotage recherche donc aujourd'hui des toitures d'environ 60 m² bien orientées (optimum économique), susceptibles d'accueillir ces installations chez des propriétaires motivés par la démarche. Le propriétaire du toit (qui peut être un propriétaire privé ou une collectivité locale) loue son toit à la société créée (Centrale Villageoise), pour une durée de 20 ans (durée du contrat de vente à EDF), pour un montant de l'ordre de 150 à 200 € par an. A l'issue (la durée de vie des panneaux est généralement bien supérieure à 20 ans), il devient propriétaire de l'installation et pourra alors soit autoconsommer l'électricité produite, soit la revendre.

Caractéristiques techniques recherchées pour les toitures

- Toiture orientée entre sud-est et sud-ouest, avec une pente proche de 30°
- 60 m² environ de toiture d'un seul tenant, sans obstacle (cheminée, velux, antennes, etc...)
- Pas d'ombrage créé par des objets proches (arbres, bâtiments...) ou le relief (fond de vallon)
- Bon état de la charpente (un diagnostic sera réalisé)
- Bâtiment d'élevage exclu (problème d'assurance en présence de foin ou de paille)
- Opération optimisée si des travaux sont envisagés à court terme sur la toiture ou toiture neuve (mutualisation des coûts)

Recherchons citoyens du Pays Mornantais, prêts à participer à la future société coopérative...

La démarche coopérative vous intéresse pour aller plus loin. Un bon moyen de participer à cette démarche serait de vous engager en souscrivant des parts dans le capital de la future société coopérative qui portera juridiquement et financièrement le projet. Celle-ci sera créée, lorsque la faisabilité économique sera garantie, (objectif = dans le courant du second semestre 2016). Le montant de la part est fixé à 50 euros. **Faites-vous connaître dès à présent...**

- **Vous êtes propriétaire d'un toit qui correspond aux critères recherchés ?**
- **Vous êtes motivé par la démarche ?**
- **Vous souhaitez des informations complémentaires ?**

rejoignez les 80 personnes qui souhaitent s'investir dans une « Centrale Villageoise en Pays Mornantais »

↳ Envoyez un mail à : paysmornantais@centralesvillageoises.fr

↳ Venez nous rencontrer au forum Développement durable de la COPAMO samedi 4 juin

↳ Participez à la **REUNION PUBLIQUE mercredi 15 juin à 20h30** (lieu communiqué prochainement)



Centrales Villageoises

www.centralesvillageoises.fr

